

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 16 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi seize juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pagny la Ville, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique ordinaire, en salle de Conseil, sous la Présidence de Mr Henri MAUCHAMP ; Maire.

Présent : Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle ; 1ère Adjointe, Mr GONNET Vincent et Mme ORGELOT Anne ; conseillers municipaux.

Absent excusé : Mr POISELET Kévin, Mr ENOC Jonathan et Mr LORENZI François

Procuration : Mr POISELET Kévin à Mr MAUCHAMP Henri et Mr ENOC Jonathan à Mr GONNET Vincent et Mr LORENZI François à Mme BOULEHLAIS Emmanuelle

Nombre de conseillers en exercice : 7 – **Nombre de votants** : 7 – **Quorum** : 4

Le Quorum étant atteint le Conseil peut valablement délibérer.

Le Maire déclare la séance ouverte à 18H30

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du PV du 10 Juin 2025**
- **Délibération demande de subvention pour changement de chaudière à fioul**
- **Délibération délégué CNAS**
- **Communications du Maire**
- **Questions diverses**

Mme BOULEHLAIS se porte volontaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mr GONNET se porte également volontaire et précise qu'il travaille en lien avec Mme BOULEHLAIS pour la rédaction des divers Procès-Verbaux, ils échangent, émettent des remarques ou commentaires en fonction des notes de chacun.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Mr GONNET Vincent et Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, ont été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'ils ont accepté.

Le Quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18H32

Approbation du Procès-Verbal du 10 Juin 2025

Le projet de Procès-Verbal a été adressé à chaque conseiller municipal, il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Mme ORGELOT rappelle que lors de la séance en date du 10 Juin, Mme BOULEHLAIS s'était engagée à transmettre aux élus par mail le devis Panneau Pocket ainsi que le rapport d'expertise concernant l'assainissement de l'Église.

Mme BOULEHLAIS confirme et explique que Mr le Maire et elle-même ont été mobilisés sur les préparatifs et l'organisation du 13 et 14 Juillet mais également d'autres dossiers, elle précise que Mme METZ a bien été informée de l'attente de ces documents par les élus, ils seront transmis dès son retour à la permanence du jeudi 17 juillet.

Le projet de Procès-Verbal ne donnant lieu à aucun commentaire, le Conseil Municipal,
APPROUVE,

A la majorité des suffrages exprimés le projet de Procès-Verbal du 10 avril 2025.

Pour : 6 - Contre : 0 - Abstention : 1

Délibération 20- 2025 – Demande de Subvention pour changement chaudière à fioul

Le Maire explique que le Département a informé ne plus attribuer la subvention de 20% initialement prévue néanmoins la municipalité pourrait bénéficier d'une subvention de 20% auprès de l'ADEME, la commission concernant l'attribution de cette subvention ayant lieu le mardi 22 juillet prochain, il est impératif qu'une délibération soit prise en ce sens ce jour si la municipalité souhaite se voir attribuer celle-ci.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

ADOpte à l'unanimité la demande de subvention DE 20% auprès de l'ADEME

Pour : 7- Contre : 0- Abstention : 0

Publiée sur papier le 17 juillet 2025

Délibération télétransmise en Préfecture le 17 juillet 2025

Délibération 21-2025 – Délibération Délégué CNAS

Mr le Maire rappelle que le CNAS est le Comité Nationale d'Action Sociale et que la municipalité a voté une adhésion au CNAS lors du dernier conseil municipal donnant droit aux agents communaux à certains avantages.

Le Maire : « nous devons par délibération et vote élire un représentant au CNAS parmi le conseil municipal »

Mme BOULEHLAIS se porte candidate, Mr GONNET se porte également candidat puis après réflexion étant déjà délégué à la commission des finances au sein de la Communauté de Communes, il préfère ne pas candidater.

Mr GONNET ayant pouvoir de Mr ENOC prend lecture d'un commentaire transmis avec la procuration :

« Je ne me porte pas volontaire car je ne pense pas pouvoir honorer les tâches qui pourraient m'être confiées compte tenu du peu de temps dont je dispose »

Mr GONNET : « Emmanuelle sait que s'il y a des difficultés techniques elle pourra compter sur moi »

Le Maire : « Oui, et ce, malgré vos problèmes de santé, vous avez toujours assumé »

Mme BOULEHLAIS précise qu'en effet, Mr GONNET est très impliqué et investi et répond toujours présent lorsqu'il y a besoin d'aide sur un dossier.

Considérant que la collectivité doit désigner un élu pour siéger aux instances du Comité National d'Action Sociale, appelé « délégué élu »,

Considérant la candidature de Madame BOULEHLAIS Emmanuelle,

Après avoir constaté que les membres du conseil municipal ne procèderont pas au scrutin secret,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉSIGNE à l'unanimité Mme BOULEHLAIS Emmanuelle en qualité de déléguée élue auprès du Comité National d'Action Sociale.

Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0

Publiée sur papier le 17 juillet 2025

Délibération télétransmise en Préfecture le 17 juillet 2025

COMMUNICATION DU MAIRE

- **SUM** : Mr le Maire informe l'assemblée que le sinistre concernant la toilette handicapé n'est toujours pas résolu, l'assurance de Mr X ayant refusé la prise en charge des dégâts commis par le fils de cette personne.

La compagnie d'assurance de la commune a pris contact directement avec Mr X

Le Maire : « et si rien ne bouge une procédure sera mise en place »

Mme BOULEHLAIS précise que Mr X a déclaré le sinistre à deux compagnies d'assurance et ils ont refusé la prise en charge de celui-ci.

Mme ORGELOT : « et l'on connaît la raison ? »

Mme BOULEHLAIS indique qu'aucun motif n'a été évoqué concernant le motif de refus de prise en charge.

- **Aire de jeux** : Le Maire informe que le siège de la balançoire pour les petits qui a été coupé au coupe-boulon et dérobé quelques semaines plus tôt est commandé et sera installé prochainement.

- **14 Juillet** : Le Maire informe les élus que les festivités se sont très bien passées malgré la pluie, le feu d'artifice a pu avoir lieu, une belle affluence le 14 juillet pour le vide grenier a été observé,

Le Maire : « le vide grenier du 14 juillet a attiré de nombreux visiteurs et exposants, il y a eu également de très bons retours sur les lots offerts aux habitantes lors de la Kermesse, le cadeau offert a plu énormément néanmoins je trouve dommage que toutes les Pagnotaines ne se soient pas déplacées pour retirer leur lot »

Le Maire informe également qu'à seulement J +2 des festivités, le bilan financier n'est pas encore établi, un compte rendu sera fait lors d'une prochaine séance.

Le Maire indique son étonnement de ne pas voir la présence de certains élus sur site et de ne pas avoir proposé d'aide ni pour la préparation ni le jour J pour les dernières festivités 13 et 14 juillet de la mandature.

Le Maire : « Mme ORGELOT vous n'avez pas été volontaire pour participer à la préparation des festivités pourquoi ? »

Mme ORGELOT : « vous m'avez demandé ? »

Le Maire : « vous êtes conseillère municipale, il n'y a pas à demander à un élu son aide ou sa présence cela fait partie des devoirs d'un élu ! »

Mme BOULEHLAIS précise que Les habitants posent des questions et demandent régulièrement ou sont les élus auquel ils ont accordé leur confiance !

Mr GONNET ayant le pouvoir de Mr ENOC, prend lecture d'un commentaire transmis par Mr ENOC : « Félicitations à Henri et Emmanuelle pour l'organisation du 13 et 14 Juillet sans qui, la fête du village n'aurait pas eu lieu, même avec ces grosses contraintes météo, merci aux bénévoles du montage/démontage du chapiteau et du service à la buvette »

Mme BOULEHLAIS informe les élus que le SIG prévu le 13 juillet pour sécuriser la soirée jusqu'à 6H du matin ne s'est pas présenté sur site, c'est Mr le Maire qui est resté pour maintenir une présence sur site et une surveillance.

Le devis avait bien été signé, validé et transmis à leur service secrétariat.

Mme BOULEHLAIS : « les agents se sont présentés le 14 juillet au soir, il n'y avait plus besoin de leurs services, il n'y aura donc pas de facturation de la part du SIG pour les festivités du 13 juillet 2025 »

QUESTIONS DIVERSES

Mme BOULEHLAIS souhaite revenir sur les festivités

« Que les élus ne soient pas présents le 13 bon à la rigueur, je veux bien comprendre mais aux cérémonies au monument franchement c'est limite ! »

Mr GONNET : « oui, c'est lamentable »

Mme BOULEHLAIS rejoint Mr GONNET indiquant que c'est récurrent et lamentable.

Mr GONNET souhaite intervenir sur la priorité située grande rue indiquant que c'est un demi échec qu'il y a trop régulièrement des conflits (coups de klaxon et disputes entre usagers), il sollicite le rapprochement du panneau à une dizaine de mètres.

Le Maire : « Je pense que ça ne changera rien, c'est un non-respect du code de la route »

Mme BOULEHLAIS : « c'est un échec personne ne respecte et c'est souvent dangereux »

Le Maire indique que ce n'est pas un échec total et qu'il suffirait que le code de la route soit respecté.

Mr GONNET sollicite alors la possibilité d'un marquage au sol

Le Maire : « on va voir avec la DDE ce qui est possible de faire »

Mr GONNET qui gère le dossier demi terrain de basket précise que toutes les entreprises contactées indiquent qu'elles doivent appliquer la norme NF EN 1270

« Les 1^{ers} devis reçus sont tous dans la même fourchette de prix et il ne faudra pas espérer un coût en dessous des tarifs annoncés »

Mme BOULEHLAIS informe que la commune de Bonnencontre a un très beau terrain de basket et qu'il faudrait peut-être contacter la Mairie afin de connaître l'entreprise qui a réalisé les travaux et prendre quelques informations entre autres sur l'attribution de subvention.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 18H58

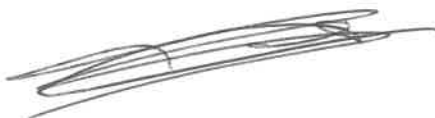
Les délibérations n°20-2025 à 21 -2025 ont été examinées au cours de cette séance ou étaient présents Mr MAUCHAMP Henri ; Maire, Mme BOULEHLAIS Emmanuelle, 1ère adjointe, Mr GONNET Vincent et Mme ORGELOT Anne; conseillers municipaux.

Les secrétaires de séance :

Mr GONNET Vincent



Mme BOULEHLAIS Emmanuelle



Le Maire



En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des délibérations examinées au cours de cette séance a été affichée en Mairie le 17 juillet 2025.